

Dixième réunion commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs

- 1 Point sur la dernière réunion
- 2 Déplacement réseaux et passage intermédiaire
- 3 Planning d'exploitation et bandes transporteuses
- 4 Réunion publique d'information
- 5 Echanges

PARTICIPANTS

Mr Philippe Giboz (Directeur Golf Artiguelouve – Sté BLUE GREEN)

Mr Luc FINATEU (Président Association sportive du Golf d'Artiguelouve)

Mr Charles AUDEBERT (Membre Association sportive du Golf d'Artiguelouve)

Mr Alvaro ROMEIRO (Responsable d'exploitation)

Mme Carole BENHAMOU-LECA (Responsable Pôle Géologie et Réglementation carrières)

Mr Lamy Alexandre (Adjoint Responsable Pôle Géologie et Réglementation carrières)

1/ ECHANGES SUR POINTS PRECEDENTE REUNION :

Mr. Finateu fait un rappel sur le planning présenté lors de la précédente réunion concernant les opérations prévues sur le site d'exploitation pour l'année 2017. Il demande si ce planning va être respecté dans la mesure où aucune intervention n'a encore été réalisée.

Mr Romeiro explique que le déplacement des bandes transporteuses sur le site de Lescar réalisé entre le 15 janvier et fin février 2017 a conduit à un décalage du planning d'importantes opérations sur Artiguelouve. Ainsi, les travaux de déplacement des réseaux prévues initialement en février ont été repoussées. Il indique qu'à priori les travaux ne débuteront en aucun cas avant la semaine 12, soit à partir du 20 mars 2016. Les opérations comprenant le décalage des réseaux et l'aménagement du passage intermédiaire s'étaleront de fin mars à juin 2017. Les opérations de décapage puis d'extraction seront programmées en dehors de la période de forte activité du golf, soit à partir de fin octobre/début novembre 2017.

Dixième réunion

commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs

2/ Déplacement des réseaux et Passage intermédiaire

- Déplacement des réseaux

Mr Romeiro précise que les dimensions des réseaux à déplacer ont été fournis par Blue Green et rappelle que des demandes ont été formulées lors de la dernière réunion pour des réservations concernant :

- l'électricité ;
- l'adduction d'eau. A ce titre, il est convenu qu'après les dernières vérifications techniques effectuées, un « T » sera mis en place au niveau du point de raccordement entre la conduite déplacée et la conduite existante sur la partie Ouest du Golf.

Mr Giboz et Mr Finateu soulignent que ces réservations sont prévues par Blue Green et l'association des golfeurs dans le cadre de la création d'un abris anti-orage et de toilettes, lesquels ne sont à l'heure actuelle qu'à l'état de projet.

Mr Romeiro indique que le raccordement final des réseaux ne se fera qu'une fois les travaux de déplacement effectués et les nouveaux réseaux mis en place. Il n'y aura pour l'activité du golf aucune coupure qu'elle concerne l'électricité ou l'adduction d'eau durant la période des travaux, hormis lors du raccordement final.

- Passage intermédiaire

Dans un premier temps, Mr. Audebert évoque le fait que le chemin des golfeurs est également utilisé par les engins d'entretien du golf et la possibilité, même provisoire, de faire un chemin plus arrondi afin de faciliter leur passage. Cela nécessiterait, cependant, de passer en partie sur le site d'exploitation. Mr Romeiro indique que cela n'est pas envisageable dans la mesure où on se situe d'une part dans un périmètre d'autorisation de carrière, et où, d'autre part cela conduirait à une perte de gisement. Il est convenu, étant donné que les rayons de courbures seront globalement identiques à l'actuel, que le chemin sera réalisé en suivant la trame prévue.

Dans le cadre du déplacement du chemin des golfeur et de son aménagement, Mr Romeiro indique qu'il souhaite d'ores et déjà mettre en place le merlon qui séparera ce chemin de la zone d'exploitation. En effet, afin de limiter les nuisances pour l'activité des golfeurs et accroître la sécurité lors des interventions, il apparaît préférable d'anticiper la création de ce merlon et de la combiner avec les prochains travaux d'aménagement, plutôt que de la réaliser plus tard une fois le nouveau chemin fréquenté et les golfeurs habitués à ce nouveau trajet.

Dixième réunion

commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs

Mr Romeiro précise que la mise en place de ce merlon nécessitera environ une grosse semaine de travail. La proposition est acceptée par l'ensemble des membres.

3/ Planning d'exploitation et mise en place des bandes transporteuses

Mr. Finateu revient sur le retard pris concernant l'exploitation mais également par rapport à la problématique liée au transport des matériaux par bandes transporteuses. Mr. Romeiro indique que le retard d'exploitation reste préjudiciable pour l'entreprise DPL. Toutefois, il précise que, dans la mesure où la problématique liée à la mise en place des bandes transporteuses n'est pas résolue, le retard pris permet de minimiser la durée de la période durant laquelle le transport des matériaux (tout-venant) s'effectuera par camion de nuit et de fait de réduire les impacts qui y sont associés.

Concernant l'évolution de la procédure, Mr Romeiro précise qu'une réunion a été réalisée en mairie de Lescar intégrant entre autres les services techniques et d'urbanisme de la commune, la DREAL, la DDTM et la Communauté d'Agglomération de Pau, afin de définir les solutions envisageables. A l'heure actuelle, une solution a été retenue mais nécessite une procédure administrative comprenant une enquête publique.

Mr. Finateu demande, à ce titre, s'il est possible d'estimer le délai minimum pour la mise en place du transport des matériaux par bandes transporteuses intégrant la procédure administrative et les aménagements qu'il conviendra de mettre en place. Mr. Romeiro indique qu'il estime ce délai à au moins 2 ans, tout en précisant à Mr. Giboz le principe général de fonctionnement des bandes transporteuses et leur localisation.

4/ Réunion d'information

Mr Giboz rappelle que les portes ouvertes du Golf d'Artiguelouve sont prévues à compter du 24 mars 2017 jusqu'au 01 mai 2017. Il souhaiterait donc faire une réunion d'information aux golfeurs avant leur lancement, comme convenu lors de la dernière réunion tripartite.

Mr. Romeiro valide ce point et la réunion de présentation est fixée, après concertation, à la date du **17 mars 2017 à 18h30.**

Mr Giboz précise que l'objectif principal de cette réunion est avant tout de rassurer les usagers du golf sur les impacts limités de la gravière et de présenter les mesures et aménagements qui seront mis en place dans le cadre de cette co-activité.

Dixième réunion

commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs

Mr Giboz précise que la communication devra être axée sur la gestion des nuisances en termes de bruit, poussières et circulation des engins, problématiques récurrentes soulevées par les golfeurs.

Afin que les participants à la réunion comprennent au mieux les enjeux futurs et les aménagements qui seront créés, des supports visuels et des plans doivent être prévus.

5/ ECHANGES

Mr Finateu évoque la mise en place de plantations en bordure de la RD 2. Il rappelle qu'initialement un merlon devait être créé sur des zones bien définies mais que le projet a été abandonné pour des contraintes techniques. En remplacement, le choix a été fait de mettre en place des plantations sur le linéaire concerné. Il rappelle que l'entreprise DPL s'était engagé oralement à participer à ces travaux.

Aussi, il souhaiterait que la participation de l'entreprise DPL à ces travaux soit actée et qu'un planning soit défini. Mr Romeiro confirme que DPL pourra participer à ces travaux mais indique qu'il convient dans un premier temps de définir le type d'essence à planter ainsi que la densité et le linéaire exact.